



Le dispositif « Obligation de visite » en Moselle

Année 2004

*Activités réalisées et public accueilli
dans le cadre des entretiens à visée préventive
à destination des usagers de cannabis en
infraction avec la législation sur les stupéfiants*

Octobre 2006

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
PREMIÈRE PARTIE : ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « OBLIGATION DE VISITE »	3
1 – Activités réalisées	3
1.1 - Activité annuelle 2004	3
1.2 – Répartition annuelle du nombre des « Obligations de visite »	3
1.3 – Situation civile des usagers et accompagnement des mineurs	4
2 – Données relatives aux interpellations	5
2.1 – Durée entre les interpellations et les décisions d'O.V.	5
2.2 – Origine des interpellations	6
2.3 – Contexte et nature des interpellations à l'origine des O.V.	6
2.4 – Communes de résidence des personnes sous O.V.	6
3 – Profil démographique des personnes sous O.V.	7
SECONDE PARTIE : HABITUDES ET COMPORTEMENTS DES USAGERS DE CANNABIS REÇUS EN OBLIGATION DE VISITE	8
1 – Fréquence et moment de consommation de cannabis	8
2 – Motifs évoqués pour justifier la consommation de cannabis	10
3 – Montant dépensé par mois pour la consommation de cannabis	10
4 – Les autres consommations de produits	11
TROISIÈME PARTIE : LES ENTRETIENS D'O.V. : PERCEPTIONS ET DIAGNOSTICS	13
1 – Le dispositif O.V. tel qu'il est perçu par les jeunes concernés et par les professionnels	13
2 – Les diagnostics sur la consommation de cannabis à l'issue de l'entretien	13
CONCLUSION	15

Introduction

Le service « en Amont » (Metz) du CMSEA et l'Espace Ressources - Emergence (Thionville) sont habilités à mener les entretiens uniques du dispositif « Classement – Orientations avec Obligations de Visite » prescrits par les Parquets des Tribunaux de Metz, Sarreguemines et Thionville.

L'entretien comprend plusieurs phases :

- présentation de la structure et rappel du cadre légal dans lequel s'inscrit la démarche ;
- entretien pour partie structuré par un questionnaire construit d'un commun accord entre les deux services et validé par les Substituts des Procureurs chargés de ces dossiers ;
- mise en place d'une ou plusieurs actions de soutien, socio-éducatives et d'information.

Le présent rapport porte sur les résultats du traitement des questionnaires remplis au cours de l'année 2004. L'exploitation de ces questionnaires autorise deux sortes de résultats :

- une présentation de l'activité « obligation de visite » et du public concerné par le dispositif ;
- une analyse des comportements et habitudes de consommation des personnes sous obligation de visite.

Les résultats présentés dans ce document constituent une actualisation des données analysées l'an passé pour l'année 2003 avec la même méthodologie d'investigation. Les résultats ne varient pas toujours de manière significative d'une année sur l'autre. C'est pourquoi, pour le rapport 2004, nous avons choisi de présenter les résultats les plus significatifs qui peuvent marquer une évolution par rapport à l'année précédente. Il importe donc de se référer au rapport de l'an passé pour connaître les éléments les plus constants qui n'ont pas été reportés cette fois-ci pour éviter toute redondance. En 2005, la méthodologie de recueil de l'information a été modifiée, notamment par l'introduction de questions nouvelles ou reformulées avec d'autres modalités. Ce qui permettra de reprendre la totalité de l'analyse dans une approche plus détaillée.

L'analyse des caractéristiques du public et de ses comportements par rapport au cannabis nécessite le rappel de quelques précautions préalables indispensables pour la compréhension des résultats. Le questionnaire enregistre les réponses des personnes accueillies telles qu'elles ont bien voulu les formuler. Les résultats s'appuient sur ces déclarations et peuvent donc comporter, de ce fait, des limites. Placées dans une situation d'entretien contraint, les personnes sont amenées à reconstruire et à réinterpréter les faits à l'origine de leur interpellation. Ils peuvent donc surestimer ou sous-estimer certains des faits ou des appréciations personnelles qu'ils sont invités à décrire.

Les résultats ne portent que sur un public soumis à une obligation de visite. On ne peut donc pas les généraliser à l'ensemble de la population jeune consommant du cannabis, même si certains d'entre eux permettent la formulation d'hypothèses plus généralisables qui demanderaient toutefois à être validées.

PREMIÈRE PARTIE : ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « OBLIGATION DE VISITE »

1 – Activités réalisées dans le cadre du programme « Obligations de visite »

1.1 - Activité annuelle 2004

Au cours de l'année 2004, le service « En Amont » et Espaces Ressources ont mené 571 entretiens liés aux obligations de visite (tableau 1), ce qui représente globalement une augmentation de 6,3 % par rapport à l'année précédente.

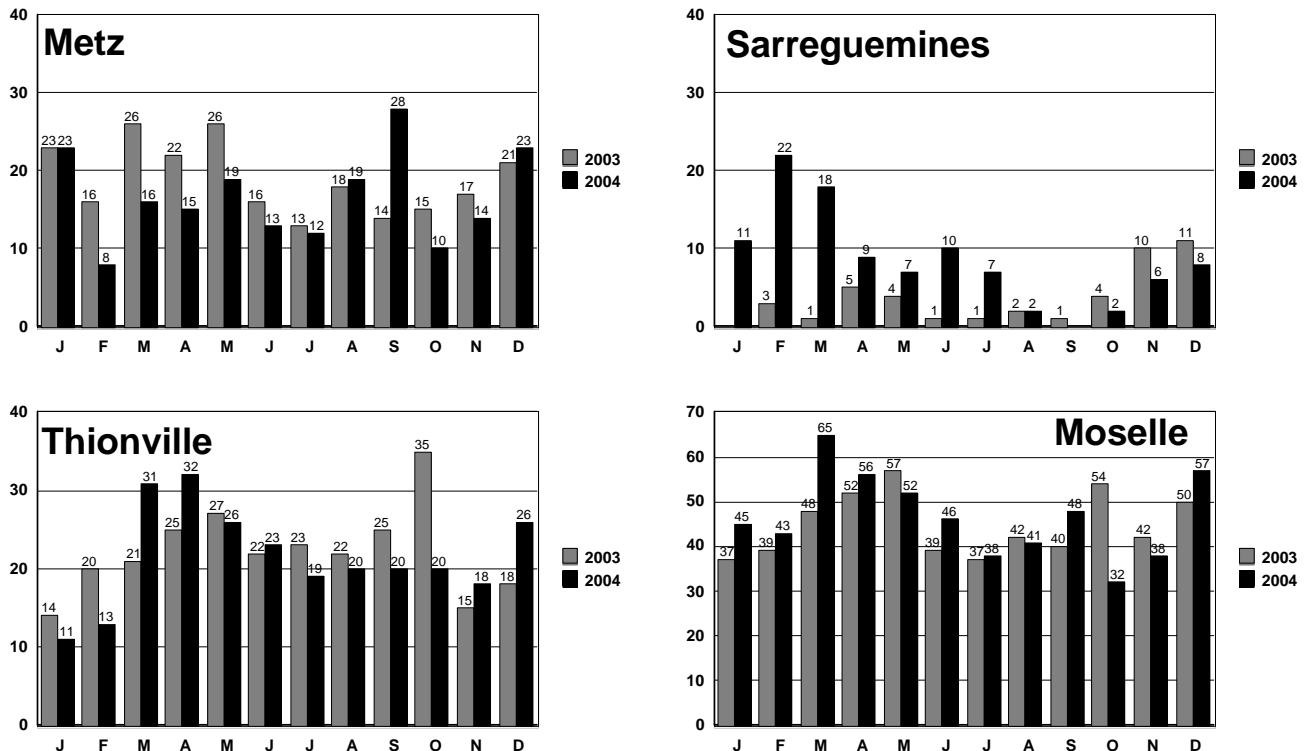
L'exploitation détaillée des dossiers a porté sur 561 dossiers.

Tableau 1 : Evolution du nombre de dossiers traités
par service entre 2001 et 2003

		2001	2002	2003	2004	Évol. 04/03
CMSEA	Metz	243	239	227	209	- 7,9 %
	Sarreguemines	30	31	43	103	+ 46,0 %
Espace Ressources	Thionville	216	256	267	259	- 3,0 %
Ensemble		489	526	537	571	+ 6,3 %

1.2 – Répartition annuelle du nombre des « Obligations de visite »

Figure 1 : Répartition du nombre des entretiens réalisés
en fonction des mois des années 2003 et 2004



1.3 – Situation civile des usagers et accompagnement des mineurs

Tableau 2 : Nombre de dossiers exploités par service en 2004 et répartition en fonction de l'âge des personnes au moment de l'entretien

		Mineurs	Majeurs	Total
CMSEA	Metz	45	155	200
	Sarreguemines	16	86	102
Espace Ressources	Thionville	29	230	259
Ensemble		90	471	561

Tableau 3 : Répartition des entretiens en fonction du statut d'âge des personnes au moment de la réalisation de l'obligation de visite

	Mineurs	Majeurs	Total
Metz	22,5 %	77,5 %	100,0 %
Sarreguemines	15,7 %	84,3 %	100,0 %
Thionville	11,2 %	88,8 %	100,0 %
Ensemble	16,0 %	84,0 %	100,0 %

Tous sites confondus, la proportion des personnes majeures au moment de l'entretien est similaire à celle de l'année précédente (84 %). Mais dès lors qu'on détaille par site, on constate que la population accueillie à Metz s'est légèrement rajeunie en une année. La proportion des mineurs y était de 15,9 % en 2003. Elle est passée à 22,5 % en 2004. Un constat inverse peut être dressé pour Thionville où la proportion des moins de 18 ans est passée de 17,2 % à 11,2 %.

A Metz, l'augmentation des effectifs a porté sur les 15-17 ans alors que le nombre des plus de 20 ans a diminué. A Thionville, c'est le nombre des 15-17 ans, et dans une moindre mesure celui des 18-19 ans, qui a diminué, alors que celui des 20 ans ou plus a augmenté.

Tableau 4 : Répartition par âge des personnes sous obligation de visite au moment de l'entretien

2004	Metz	Sarreguemines	Thionville	Total
Moins de 15 ans	0,5%	1,0%		0,4%
15 à 17 ans	20,7%	8,8%	11,2%	14,0%
18 à 19 ans	30,8%	25,5%	18,1%	24,0%
20 à 24 ans	39,9%	50,0%	51,0%	46,9%
25 à 29 ans	7,1%	10,8%	13,5%	10,7%
30 ans ou plus	1,0%	3,9%	6,2%	3,9%
Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Nombre	200	102	259	561
Âge moyen	19,8	21,2	22,1	21,1

Comme en 2003, près de 90 % des mineurs au moment des faits sont accompagnés d'un adulte pour l'entretien, comme le prévoit la procédure de l'obligation de visite. Les rares fois où cela n'est pas le cas s'expliquent par l'atteinte de la majorité à la date de l'entretien. Le plus souvent c'est la mère qui accompagne le jeune (50,5 %).

Tableau 5 : Personne adulte accompagnant les mineurs

	%
Mère seule	50,5 %
Père seul	26,7 %
Mère et Père	8,6 %
Autre membre de la famille	1,9 %
Non accompagné	12,4 %
Ensemble	100,0 %

2 – Données relatives aux interpellations

2.1 – Durée entre les interpellations et les décisions d'O.V.

En moyenne, tous sites confondus, la durée qui sépare la date de l'interpellation de celle de la décision d'une obligation de visite est de 92,5 jours.

Des différences significatives de cette durée moyenne sont observées entre les sites d'entretien et l'origine de l'interpellation. Comme en 2003, c'est sur Thionville qu'on observe la durée la plus courte (38,8 jours). Mais il convient de surtout de remarquer les évolutions de cette durée moyenne en une année. Sur Thionville, où elle est la plus courte, on observe une diminution importante en passant de 52,2 jours en 2003 à 38,8 jours en 2004, soit un peu plus d'un mois. Alors que, sur Metz et Sarreguemines, le délai moyen entre les deux événements s'est fortement allongé (de 92,5 à 131,5 à Metz et de 104,1 à 158,9 à Sarreguemines).

Cet allongement de la durée moyenne peut s'expliquer par le fait que quelques convocations auprès du tribunal ont lieu après 5 à 6 mois de délais suite à une interpellation douanière. Car, dans ce cas de figure, l'affaire est transmise par les douanes aux forces de police pour la déclaration d'infraction judiciaire.

Tableau 6 : Durée moyenne de temps entre la date de l'interpellation et celle de la décision d'O.V. (en jours)

2003	Police	Douane	Gendarmerie	Total
Metz	72,7	92,7	131,2	92,5
Sarreguemines	69,7	153,5	109,7	104,1
Thionville	41,7	93,5	53,6	52,2
Ensemble	59,1	100,8	80,7	73,5

2004	Police	Douane	Gendarmerie	Total
Metz	113,5	134,5	147,7	131,5
Sarreguemines	83,6	208,3	225,8	158,9
Thionville	27,0	68,5	38,6	38,8
Ensemble	81,1	121,3	94,0	92,5

2.2 – Origine des interpellations

En 2003, pour l'ensemble des obligations de visite, police et gendarmerie se partageaient à part quasi-égale l'origine des interpellations (44 % des obligations de visite pour les premiers, 41,3 % pour les seconds). En 2004, la part prise par la gendarmerie est en augmentation. Sur Metz et Sarreguemines, les poids respectifs de l'une ou de l'autre reste toutefois très proches. A Thionville, par contre, la part de la gendarmerie est en augmentation sensible (52,5 % en 2003 et 71,4 % en 2004) alors que celle de la police diminue.

La spécificité thionvilloise trouve son explication dans la configuration locale des interpellations. Les interpellations à l'origine des O.V. sont, dans ce secteur, davantage menées dans des communes petites ou moyennes, ce qui renforce l'activité de la gendarmerie.

Tableau 7 : Origine de l'interpellation (en pourcentage)

2004	Police	Douane	Gendarmerie	Total
Metz	43,0%	11,5%	45,5%	100,0%
Sarreguemines	46,1%	9,8%	44,1%	100,0%
Thionville	20,1%	8,5%	71,4%	100,0%
Ensemble	33,0%	9,8%	57,2%	100,0%

2.3 – Contexte et nature des interpellations à l'origine des O.V.

Pour tout le département, et sans qu'il y ait de différence significative entre les sites, c'est le plus souvent (50,1 %) à l'occasion d'un contrôle d'identité que l'interpellation pour possession de cannabis a lieu. Les flagrants délits d'usage du produit s'observent dans près du quart des cas. Enfin, pour un autre quart, l'interpellation a lieu à la suite d'une enquête et d'une convocation du jeune par les services de police ou de gendarmerie.

Tableau 8 : Contexte de l'interpellation en fonction du statut de l'interpellant

	Police	Douane	Gendarmerie	Ensemble
Contrôle d'identité	50,9%	89,8%	43,3%	50,1%
Flagrant délit d'usage	31,2%	8,2%	24,9%	25,4%
Convocation - Enquête	17,9%	2,0%	31,8%	24,5%
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

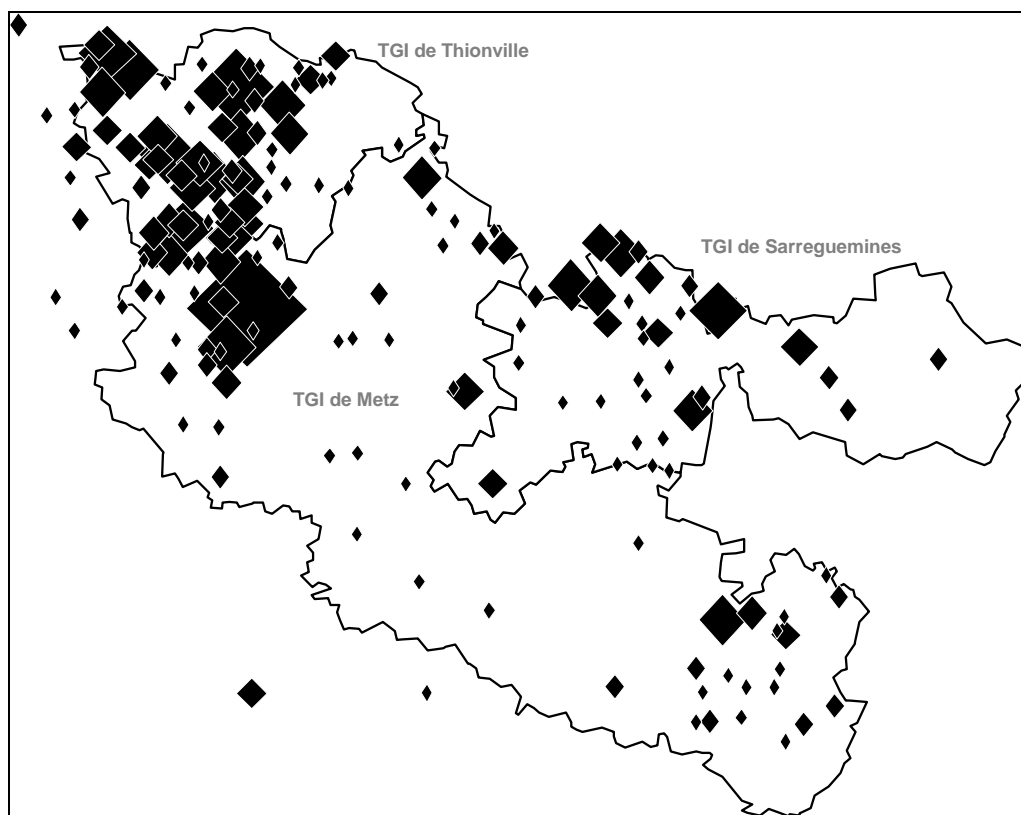
2.4 – Communes de résidence des personnes sous O.V.

La répartition des personnes sous O.V. en fonction de leur commune de résidence montre que les interpellations aboutissant à cette mesure présentencielle touchent surtout des jeunes résidant dans des communes moyennes ou petites. Certes les nombres les plus importants d'O.V. sont recensés à Metz et Thionville. Mais ramenés aux effectifs de jeunes de moins de 25 ans, ils apparaissent relativement faibles (Metz 44, Thionville 19).

Comme le montre la carte ci-dessous, les communes des zones à forte densité urbaine (sillon mosellan avec sa branche latérale vers Longwy, bassin houiller) regroupent le plus grand nombre de personnes sous O.V. Mais on peut aussi y observer une dispersion des interpellations sur des communes périurbaines, voire rurales. Ce constat peut témoigner d'une stratégie des autorités répressives et

judiciaires de cibler les jeunes de ces zones alors que la consommation de produits illicites ne se cantonne plus aux seuls grands centres urbains.

Figure 2 : Répartition des personnes sous O.V. domiciliées en Moselle en fonction de leur commune de résidence



3 – Profil démographique des personnes sous O.V.

La classe d'âge regroupant l'effectif le plus important est celle des 20-24 ans. Près de la moitié des personnes accueillies pour les entretiens a cet âge. Les mineurs de moins de 18 ans représentent 14,4 % du public. En 2004, ils étaient proportionnellement plus nombreux sur le site de Metz (21,2 %) que sur celui de Thionville (11,2 %) ou celui de Sarreguemines (9,8 %). Les gens âgés de 30 ans ou plus sont plutôt rares, de 1 à 6 % selon les sites. Compte tenu de la répartition par âge, le public est presque exclusivement célibataire.

Les filles sont proportionnellement peu nombreuses (8,2 %).

Tableau 9 : Répartition par âge et par sexe

	Masculin	Féminin	Total
Moins de 18 ans	90,1%	9,9%	100,0%
18 à 19 ans	93,3%	6,7%	100,0%
20 à 24 ans	91,6%	8,4%	100,0%
25 ans ou plus	91,5%	8,5%	100,0%
Ensemble	91,8%	8,2%	100,0%
Nombre	513	46	559
Âge moyen	21,1	21,1	21,1

Non-réponse : 3

SECONDE PARTIE : HABITUDES ET COMPORTEMENTS DES USAGERS DE CANNABIS REÇUS EN OBLIGATION DE VISITE

1 – Fréquence et moment de consommation de cannabis

La comparaison des fréquences de consommation de cannabis des jeunes sous O.V. en 2004 avec les réponses obtenues en 2003 montre des différences. Une constante demeure toutefois : sur les deux années prises en considération, la proportion des consommateurs quotidiens de cannabis reste pratiquement similaire (35 % en 2003 et 38,3 % en 2004). Hormis cet invariant, les réponses obtenues indiquent que les jeunes sous O.V. en 2004 consommeraient moins souvent du cannabis que ceux de 2003. Les proportions des consommations déclarées avec une fréquence hebdomadaire ou de week-end baissent d'une année sur l'autre, alors que les usages mensuels augmentent.

Cette évolution peut être liée à une baisse générale des fréquences de consommation de cannabis chez les jeunes, mais elle peut aussi être due à une modification dans la composition sociodémographique des personnes interpellées soumises à une obligation de visite. On a vu précédemment que la population des O.V. était plus âgée en 2004 sur le secteur de Thionville. Or c'est pour ce secteur que l'on observe une augmentation des consommateurs quotidiens. A l'inverse, la population sous O.V. du secteur de Metz a connu un relatif rajeunissement en 2004 et c'est sur ce secteur que les fréquences de consommation se sont réduites.

Tableau 10 : Fréquence de la consommation de cannabis en 2003 et en 2004

2003	Metz	Sarreguemines	Thionville	Total
Exceptionnelle	6,6 %	4	16,1 %	11,5 %
Mensuelle	6,2 %	2	7,9 %	6,9 %
Hebdomadaire	15,9 %	8	21,0 %	18,6 %
Week-ends	30,0 %	12	21,0 %	25,3 %
Quotidien	38,3 %	16	31,8 %	35,0 %
Non Réponse	3,1 %	1	2,2 %	2,6 %
Total	100,0 %	43	100,0 %	100,0 %

2004	Metz	Sarreguemines	Thionville	Total
Exceptionnelle	9,5%	2,0%	13,1%	9,8%
Mensuelle	20,0%	19,6%	20,8%	20,3%
Hebdomadaire	10,5%	3,9%	7,3%	7,8%
Week-ends	15,5%	25,5%	15,1%	17,1%
Quotidien	38,0%	38,2%	38,6%	38,3%
Non Réponse	6,5%	10,8%	5,0%	6,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 11 : Préférences en matière de produit

2004	Metz	Sarreguemines	Thionville	Moselle
Aucune	3,0%	-	5,4%	3,6%
Shit	16,5%	18,6%	9,3%	13,5%
Herbe	53,5%	56,9%	64,1%	59,0%
Shit et herbe	6,5%	7,8%	12,0%	9,3%
Non réponse	20,5%	16,7%	9,3%	14,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Comme l'an passé, mais aussi à l'instar de toutes les enquêtes sur les consommateurs de cannabis, une majorité de jeunes déclare préférer consommer de l'herbe (59 %). Le discours tenu à propos de ce type de consommation renvoie assez souvent à une représentation où domine l'idée « d'un produit plus naturel ».

Tableau 12 : Fréquence de la consommation et produit préféré

	Aucun	Shit	Herbe	Les deux	Non Rép.	Total
Exceptionnelle	7,3%	16,4%	49,1%	16,4%	10,9%	100,0%
Mensuelle	0,9%	14,0%	71,1%	7,0%	7,0%	100,0%
Hebdomadaire	9,1%	9,1%	59,1%	6,8%	15,9%	100,0%
Week Ends	2,1%	15,6%	66,7%	5,2%	10,4%	100,0%
Quotidien	3,3%	14,4%	61,4%	12,6%	8,4%	100,0%
Total	3,6%	13,5%	59,0%	9,3%	14,6%	100,0%

Le moment de la journée le plus privilégié pour la consommation reste en 2004, comme en 2003, le soir. Encore que cette réponse doit être nuancée, car si ce moment est favorisé dans les réponses c'est aussi parce qu'ils consomment davantage le soir. Les consommateurs quotidiens sont proportionnellement moins nombreux à évoquer le soir comme moment privilégié de consommation (58,2 %). Ils déclarent plus souvent « n'importe quand » (24,1 %).

La consommation solitaire de cannabis est plus fréquente sur Thionville (13,9 %) et Sarreguemines (12,7 %) que sur Metz (4,5 %). Cette différence est en partie liée à celle de la répartition par âge entre les sites. En effet, plus les consommateurs sont jeunes et plus ils consomment avec des amis. Plus ils sont âgés et plus ils marquent une préférence pour une consommation en solitaire.

Tableau 13 : Circonstance de la consommation par site

	Metz	Sarreguemines	Thionville	Moselle
Seul	4,5%	12,7%	13,9%	10,3%
Avec des amis	47,0%	43,1%	47,5%	46,5%
Peu importe	38,0%	33,3%	28,6%	32,8%
Non-réponse	10,5%	10,8%	10,0%	10,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 14 : Circonstance de la consommation par âge

	Moins de 18 ans	18 – 24 ans	25 ans ou plus	Ensemble
Seul	7,4%	10,3%	18,3%	10,3%
Avec des amis	53,0%	43,5%	39,0%	46,5%
Peu importe	33,0%	34,7%	25,6%	32,8%
Non-réponse	6,5%	11,5%	17,1%	10,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

La comparaison 2004/2003 des données sur les circonstances de la consommation par site montre des variations, soit en augmentation, soit en diminution. Mais il serait hasardeux de vouloir trouver une explication de ces évolutions dans des changements supposés de comportement des jeunes sur une période aussi courte. Les évolutions constatées sont d'abord dues au caractère des interpellations qui peuvent porter, d'une année à l'autre, sur des publics différents de par leur âge, leurs modes de consommation et leur parcours dans l'usage de cannabis.

2 – Motifs évoqués pour justifier la consommation de cannabis

Lorsqu'on leur demande d'évoquer des motifs pour justifier leur consommation de cannabis, on obtient en 2004 des réponses globalement semblables à celles de 2003. Certes les valeurs en proportion changent d'une année sur l'autre, mais on retrouve la même hiérarchie de motifs en fonction des âges. Les moins de 18 ans évoquent davantage l'essai, le mimétisme, la lutte contre le mal être et la recherche de la défonce. Les plus de 25 ans concentrent, sept fois sur dix, leurs réponses sur la recherche de détente.

Tableau 15 : Justification de la consommation de cannabis

	Moins de 18 ans	18 – 24 ans	25 ans ou plus	Ensemble
Pour essayer	23,3%	9,6%	7,2%	10,8%
Pour faire comme tout le monde	14,4%	12,1%	6,2%	13,8%
Pour se détendre	42,4%	63,2%	68,5%	62,5%
Pour la fête, la convivialité	11,6%	15,5%	11,3%	14,8%
Pour lutter contre le « mal être »	14,1%	8,7%	2,9%	8,9%
Pour la défonce, le délire	7,6%	3,3%	3,6%	4,1%
Autres	6,5%	7,4%	10,4%	8,8%

3 – Montant dépensé par mois pour la consommation de cannabis

Un autre indicateur de l'intensité et de la fréquence de la consommation de cannabis peut être trouvé dans les déclarations sur le montant des dépenses moyennes mensuelles pour l'achat de produit. Le premier quartile correspond à 25 % de la population, le second (ou médiane) correspond à la valeur du montant dépensé qui partage la population en deux groupes d'importance numérique égale. Le troisième quartile correspond à 75 % de la population.

Tableau 16 : Montant moyen (en euros) dépensé par mois

2004	Metz	Sarreguemines	Thionville	Moselle
Premier quartile	5	10	15	10
Valeur médiane	30	28	40	30
Troisième quartile	66	60	77	70

Pour l'ensemble du département, 25 % de la population sous O.V. dépensent 10 euros en moyenne par mois pour l'achat de cannabis. La médiane se situe à 30 euros par mois, autrement dit 50 % de la population étudiée dépensent cette somme ou moins par mois, l'autre moitié dépensant davantage. Enfin, un dernier quart dépense plus de 70 euros par mois. Là encore, et en raison de la structure par âge de la population concernée par site, on remarque des différences entre

Metz, Sarreguemines et Thionville. En 2004, c'est sur le site de Metz que les dépenses moyennes déclarées sont les plus faibles.

Tableau 17 : Montant moyen (en euros) dépensé par mois en fonction de l'âge

2004	<20	20-24	25+	Moselle
Premier quartile	10	20	15	10
Valeur médiane	30	40	35	30
Troisième quartile	50	90	80	70

Des différences dans les montants moyens dépensés mensuellement apparaissent en fonction de l'âge des personnes comme l'indique le tableau précédent. Un quart des mineurs de moins de 20 ans déclare une dépense moyenne de 10 euros par mois. Le quart supérieur, pour cette tranche d'âge, dépense plus de 50 euros par mois. C'est chez les 20 – 24 ans qu'on observe les dépenses les plus élevées.

Les valeurs les plus élevées doivent être considérées avec une certaine prudence. Ainsi, par exemple, pour l'ensemble de la Moselle, tous âges confondus, 140 jeunes ont déclaré dépenser plus de 70 euros en moyenne par mois pour l'achat de cannabis. A quelle réalité peut renvoyer cette donnée déclarative dont l'amplitude s'étend de 75 euros à 400 euros par mois ? Deux interprétations peuvent être évoquées. La première suggère qu'il y aurait une sorte de fanfaronnade dans le discours de cette catégorie de jeunes. On annonce un montant important pour se distinguer. La seconde prend comme hypothèse que les déclarations de ces jeunes sont justes mais que le montant moyen dépensé par mois pour l'acquisition de cannabis recouvre à la fois la consommation personnelle et des achats « groupés » pour se les répartir entre amis d'un même groupe de consommateurs. Les deux interprétations peuvent bien sûr se recouper.

4 – Les autres consommations de produits

L'observation des pratiques de consommation des personnes soumises à une obligation de visite ne saurait se limiter au seul cannabis. C'est pourquoi les entretiens menés par les équipes éducatives prennent en compte les autres consommations potentiellement addictives (tabac, alcool, drogues illicites). Ce regard complémentaire permet non seulement de connaître les habitudes de consommation illicites liées au haschisch. Mais, surtout, il contribue à une approche d'ensemble des consommations qui, avec d'autres questions portant sur la diversité des champs d'intérêts de la personne, permet une évaluation globale de sa situation. Car l'objectif n'est pas de se centrer sur un produit particulier, le cannabis en l'occurrence, mais de formuler une orientation prenant en compte la personne dans sa diversité et sa complexité.

Pour l'ensemble des trois sites, 82 % des jeunes rencontrés dans le cadre des O.V. déclarent fumer des cigarettes. Au-delà de cette proportion, il faut porter davantage l'analyse sur les quantités consommées par jour. La consommation déclarée de cigarettes par jour augmente avec l'âge des personnes.

Tableau 18 : Proportion de fumeurs de cigarettes par catégorie d'âge et nombre déclaré de cigarettes consommées par jour

	Fument	>10 cig./j
15-19 ans	83,6%	54,5%
20-24 ans	81,7%	62,6%
25-29 ans	76,7%	65,0%
30 ans ou +	90,9%	86,4%
Total	82,0%	60,2%

Les données issues du questionnement sur la consommation d'alcool n'ont pas été exploitées en raison de l'incertitude des réponses apportées de manière disparate à des questions ouvertes. Par contre, la consommation de drogues illicites, autres que le cannabis, peut être abordée. Comme pour l'an passé, c'est l'ecstasy qui est le plus souvent cité : 18 % des jeunes rencontrés ont consommé au moins une fois de ce produit. Mais lorsqu'on se limite aux consommateurs réguliers, la proportion chute à moins de 4 % en 2004.

Tableau 19 : Proportion de consommateurs de drogues illicites, autres que le cannabis, en fonction de la fréquence de consommation en 2003 et 2004

2003	Expérience	Occasionnel	Régulier	Ensemble
Ecstasy	11,4%	5,6%	1,7%	18,6%
Médicaments psychotropes ¹	1,1%	11,2%	1,5%	13,8%
Champignons hallucinogènes	9,1%	2,4%	0,2%	11,7%
Cocaïne	6,7%	3,5%	0,6%	10,8%
L.S.D	4,7%	2,2%	0,4%	7,3%
Héroïne	2,2%	0,4%	1,5%	4,1%

¹ Non compris l'usage de médicaments psychotropes prescrits pour un traitement médical

2004	Expérience	Occasionnel	Régulier	Ensemble
Ecstasy	10,0%	4,3%	3,9%	18,2%
Champignons	9,1%	3,6%	0,7%	13,4%
Cocaïne	5,5%	5,3%	2,1%	13,0%
L.S.D	3,7%	2,0%	1,4%	7,1%
Héroïne	2,3%	1,1%	3,0%	6,4%
Médicaments psychotropes ¹	0,7%	0,9%	0,5%	2,1%

¹ Non compris l'usage de médicaments psychotropes prescrits pour un traitement médical

La comparaison entre les années 2003 et 2004 ne montre pas de différence statistiquement significative pour les produits illicites, en raison des petits nombres de personnes concernées¹. Par contre, on observe une différence fortement significative entre les deux années pour les médicaments psychotropes : 14 % des personnes vues en O.V. en 2003 ont déclaré une telle consommation (74/534), en 2004 ils n'étaient plus que 2 % (12/561).

Il faut d'abord souligner que les fluctuations importantes constatées d'une année sur l'autre ne prennent de sens que si on les observe en tendance sur une série chronologique plus longue. Il faudra donc voir si les données de 2005 confirment ou infirment la baisse constatée en 2004.

Il faut toutefois souligner que l'enquête ESCAPAD (Enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la Défense) réalisé en 2005 par l'OFDT auprès des jeunes âgés de 17 à 18 ans a montré une diminution de près de 5 points de la consommation de médicaments psychotropes entre 2003 et 2005.

¹ L'application du test du Khi 2 pour les données des deux années pour la consommation par produit illicite ne montre aucune différence significative au risque $p \leq 5\%$. Par contre pour les médicaments psychotropes la différence est fortement significative.

TROISIÈME PARTIE :

LES ENTRETIENS D'O.V. :

PERCEPTIONS ET DIAGNOSTICS

1 – Le dispositif O.V. tel qu'il est perçu par les jeunes concernés et par les professionnels

Chaque entretien se termine par une synthèse où le jeune est interrogé sur la perception qu'il a de l'entretien qu'il vient de passer et sur son utilité. Le professionnel qui a mené l'entretien indique, pour sa part, et sous forme de diagnostic, l'utilité qu'il perçoit de la séance pour le jeune.

En 2004, comme en 2003, perception des jeunes et diagnostic des professionnels s'accordent pour reconnaître que l'obligation de visite est d'abord un espace de parole où il est possible de parler d'un interdit sans être jugé (point de vue de 82,7 % des jeunes et de 82 % des professionnels).

Cette similitude des regards sur l'entretien entre les jeunes concernés et les professionnels se retrouve également pour les autres grandes fonctions des entretiens d'O.V. : apport de connaissance, conseils éducatifs, médiation.

Tableau 20 : L'entretien tel qu'il est décrit par les jeunes sous O.V.

	Metz	Sarreguemines	Thionville	Moselle
Espace de parole	70,5%	74,5%	95,4%	82,7%
Conseils éducatifs	28,5%	31,4%	7,3%	19,3%
Médiation	3,0%	13,7%	0,0%	3,6%
Apport de connaissances	25,0%	19,6%	13,5%	18,7%

Tableau 21 : L'entretien tel qu'il est décrit par les professionnels

	Metz	Sarreguemines	Thionville	Moselle
Espace de parole	69,5%	70,6%	96,1%	82,0%
Conseils éducatifs	29,5%	36,3%	8,9%	21,2%
Médiation	4,5%	10,8%	0,4%	3,7%
Apport de connaissances	27,5%	19,6%	13,1%	19,4%

2 – Les diagnostics sur la consommation de cannabis à l'issue de l'entretien

Le tableau ci-dessous présente et compare les diagnostics sur l'usage de cannabis tel que peuvent le formuler les jeunes à l'issue de l'entretien par rapport à leur consommation personnelle et les diagnostics formulés par les professionnels.

Ce croisement donne des résultats similaires à ceux constatés l'an passé. Il y a, le plus souvent, une forte concordance de diagnostic entre les jeunes et les professionnels. Cette concordance doit cependant être mise en perspective par le fait que le diagnostic de l'usager sur sa propre consommation et ses conséquences se construit au cours de l'entretien et que son point de vue évolue entre le début et la fin de l'entretien au gré du questionnement non-directif par un professionnel. Elle montre aussi tout l'intérêt de l'entretien d'obligation de visite dans la prise de conscience par le consommateur, occasionnel ou régulier, de sa propre situation face à l'usage de cannabis et des risques éventuels que cela peut entraîner.

Les divergences repérées montrent que les jeunes minimisent la nocivité de leur usage de cannabis par rapport au diagnostic des professionnels, au regard plus neutre et davantage outillé. Ainsi, par exemple, tous sites confondus, 16 % des jeunes qualifient leur usage de cannabis comme nocif, alors que les professionnels portent ce jugement pour 22 %. L'usage entraînant des comportements de dépendance est affiché par près de 11 % des personnes sous O.V. alors que les professionnels l'estime dans près de 12,4 % des cas.

Tableau 22 : Comparaisons du diagnostic sur l'usage personnel de cannabis
Diagnostic du jeune / Diagnostic formulé par le professionnel.
 (Les pourcentages sont à lire sur l'ensemble des entretiens ou des personnes concernées).

Ensemble des sites

		Diagnostic du professionnel				
		Usage	Usage nocif	Dépendance	Non Réponse	Total
Diagnostic de la personne	Usage	49,7%	8,0%	1,8%	0,9%	60,4%
	Usage nocif	2,1%	12,7%	1,2%	0,0%	16,0%
	Dépendance	0,0%	1,2%	9,4%	0,2%	10,9%
	Non réponse	0,2%	0,2%	0,0%	12,3%	12,7%
	Total	52,0 %	22,1 %	12,4 %	13,4 %	100,0 %

Mode de lecture du tableau

Le tableau se lit de la manière suivante : En ligne figure le diagnostic porté par la personne elle-même sur sa consommation de cannabis. Le diagnostic formulé par le professionnel qui a mené l'entretien figure en colonne. Les pourcentages portent sur l'ensemble des entretiens menés en 2004.

60,4 % des personnes décrivent leur consommation comme un simple usage. Les professionnels, par contre, estiment que 52 % de la population vue en O.V. a un usage dit « simple » du cannabis. Le diagnostic des professionnels et celui formulé par les personnes elles-mêmes s'accordent dans 49,7 % des cas sur l'usage simple.

Le diagnostic de dépendance est porté par les professionnels dans 12,4 % des dossiers. Il est porté par 10,9 % des personnes elles-mêmes pour caractériser leur propre consommation. Dans 9,4 % des cas, ce diagnostic est partagé par les professionnels et les personnes.

La confrontation du diagnostic porté par le professionnel à l'issue de l'entretien à celui formulé par la personne elle-même est un outil de dialogue. Elle permet au professionnel de réengager la discussion sur la prise de risque par l'usager ou d'évoquer son éventuel déni de ses formes de consommation au moyen d'une graduation conceptuelle des consommations (usage, usage nocif, dépendance) qui peut faciliter la compréhension par l'usager.

Usage, usage nocif et dépendance

Le rapport du Pr. Parquet sur « *Les pratiques addictives. Usage, usage nocif et dépendances aux substances psychoactives* » distingue :

- l'usage individuellement et socialement réglé,
- l'usage nocif unissant un comportement de consommation et les dommages biologiques, psychologiques, sociaux, économiques et culturels induits
- la dépendance.

L'usage individuellement et socialement réglé est caractérisé par une consommation sans dommage induit. Ces dommages sont potentiels, c'est pourquoi cet usage doit être considéré comme une pratique à risque.

L'usage nocif nécessite qu'un très grand nombre d'acteurs sanitaires et sociaux oeuvrent ensemble avec les intervenants des actuels dispositifs spécialisés alcool/toxicomanie.

Le comportement de dépendance nécessite une prise en charge sanitaire et sociale spécifique, par des structures et des personnes ayant compétence en ce domaine, quelle que soit la ou les substances qui ont induit la dépendance.

Reynaud M., Parquet P., Lagrue G., « Les pratiques addictives », La Documentation Française, 1999

Conclusion

L'exploitation des questionnaires remplis au moment des entretiens uniques d'obligation de visite en 2004 met en évidence, cette année comme l'an passé, que plus du tiers des personnes soumises à cette procédure alternative à une sanction pénale pour usage de cannabis sont des consommateurs quotidiens de ce produit. C'est dire l'importance qu'a pour ce type de public l'entretien qui va au-delà de la procédure réglementaire pour amorcer un processus d'accompagnement des jeunes consommateurs de cannabis.

Les résultats de l'exploitation des données recueillies au cours des entretiens d'O.V. n'a pas pour seul objectif de rendre compte de l'activité des services qui les réalisent. Ils permettent aussi de mieux connaître le profil des personnes reçues en O.V. et de servir de base de réflexion et d'analyse des pratiques professionnelles engagées au cours de ces entretiens par les équipes des services de Metz, Thionville et Sarreguemines.